

## Procès-verbal du Conseil Municipal du 06 février 2025

---

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance à 20 H.30.

**Etaient présents** : Pascal PRIGENT, Laura JAMBOU, Frédéric PERROT, Cécile CORMERY-RUCKLIN, Aurélien LE BOT, Sophie PATTÉE, Donaïg JOUBIN, Alain POQUET, Gwënola COLLIOU, Fabien BRIVOAL, Isabelle MAUGEAIS, Erwan PADELLEC, Carine GILLAIZEAU, Henri MORVAN, Gilles MORVAN et Maryline LE GRAET.

**Absents excusés** :

Anne-Marie HÉNAFF qui a donné procuration à Laura JAMBOU  
Sandrine CARIOU qui a donné procuration à Carine GILLAIZEAU  
Magalie PORTAS qui a donné procuration à Isabelle MAUGEAIS  
Grégory GUERIN, qui a donné procuration à Sophie PATTÉE  
Chantal CULIOLI qui a donné procuration à Pascal PRIGENT  
Christophe CLERMONT qui a donné procuration à Cécile CORMERY-RUCKLIN.

**Absents** : Luc LEBRUN, Jean-Yves PIRIOU et Julie CANADO.

**Secrétaire de séance** : Sophie PATTEE a été élue Secrétaire de séance.

---

### **ADOPTION du PROCES-VERBAL de la SEANCE du 10 décembre 2024**

Aucune observation n'est formulée sur le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024. Il est adopté à l'unanimité.

### **URBANISME– Modification du PLUiH : présentation par la CCPCAM de l'introduction du linéaire de commerce**

La Communauté de Communes Presqu'île de Crozon Aulne Maritime est dotée d'un PLUiH approuvé en 2020

Cet outil de planification établi à l'échelle des 10 communes est amené à évoluer afin de tenir compte des besoins et projets émergents compatibles avec les orientations générales définies dans le PADD et de prendre en compte les évolutions réglementaires et éventuellement corriger des erreurs matérielles.

C'est ainsi qu'une procédure de modification a été engagée en 2022 afin de faire évoluer le PLUiH sans changer les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

Les modifications initiales concernant PONT-DE-BUIS LES QUIMERC'H portent sur :

- **Actualisation et mises à jour des bâtiments pouvant changer de destination dans les zones A2020 et N**  
La Commune comporte 39 bâtiments identifiés pouvant faire l'objet d'un changement de destination : Kerdreoual, Garsagoff, Moulin de Kergaeric, Nonnat Huella, Rue Saint Luc.
- **Ajustement de certaines délimitations de zones et zonages en lien avec des projets en cours ou décisions administratives.**  
Changement d'affectation d'une partie de la zone 1AUH vers une zone 1AUE dans le secteur de Logodec. Motivé par le souhait de valoriser et aménager ce foncier pour l'accueil d'entreprises.  
Changement d'affectation du zonage de la fiche de la poudrerie qui passerait de UE (économique) à UR zone urbaine mixte en renouvellement urbain.

- **Ajouts, suppressions et modifications d'emplacements réservés**  
Création d'un emplacement réservé en vue de la réalisation d'une voie de desserte dans le secteur de Logodec
- **Ajouts, suppressions et modifications de STECAL (Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées) dans les zones naturelles**  
Ajout par la création d'une zone NL sur l'emprise du terrain de football de Quimerc'h afin de permettre de réalisation des évolutions bâtementaires des équipements sportifs existants
- **Ajustements des périmètres de centralité commerciale et linéaires de restriction de changement de destination**  
Extension du périmètre de centralité commerciale en bordure de la rue de Ti Jopic.

**auxquelles il est rajouté l'instauration d'un périmètre de centralité commerciale dans le bourg de Pont-de-Buis et celui de Quimerc'h et d'un linéaire de commerce à Pont-de-Buis.**

Cette nouveauté à pour objectif de maintenir la vocation commerciale des cellules en place et de limiter leur transformation en habitat.

La mesure étant impactante pour les propriétaires il est proposé de la limiter dans le temps à 5 ans. Il existe par ailleurs des dispositifs d'aides financières incitatives à la reprise ou création de commerces via le pass commerce géré par la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon Aulne Maritime.

Conformément aux dispositions de l'article L 153-40 du Code de l'Urbanisme ce projet consolidé de modification est soumis à consultation des personnes publiques associées et des communes membres avant la tenue d'une nouvelle enquête publique.

L'avis de notre Conseil Municipal sera inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 06 mars 2025 mais il a paru intéressant qu'une présentation par la CCPCAM soit assurée préalablement.

## **2025-01 URBANISME – Consultation du Conseil Municipal dans le cadre du projet d'arrêté préfectoral délimitant les zones de présence d'un risque mэрule**

Le 30 janvier 2024 le Préfet a pris un arrêté délimitant les zones de présence d'un risque de mэрule dans le Département.

Depuis lors de nouveaux cas ont été répertoriés, notamment sur la Commune de PONT-DE-BUIS LES QUIMERC'H, ce qui conduit Monsieur le Préfet à prendre un nouvel arrêté qui inscrirait la Commune dans le périmètre de la zone de présence de mэрule.

Cette inscription impliquera une information adaptée dans les cas de ventes immobilières.

Conformément à l'article L 131-3 du Code de la Construction et de l'Habitation qui dispose que « *Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de mэрule sont identifiés, un arrêté préfectoral, consultable en préfecture, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones de présence d'un risque de mэрule* ».

C'est à ce titre que l'avis de notre Conseil Municipal est sollicité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'inscription de PONT-DE-BUIS LES QUIMERC'H dans le prochain arrêté préfectoral.

## **2025-02 AFFAIRES FINANCIERES – Débat d'Orientations Budgétaires 2025**

Sur le fondement, notamment, des articles L 2312-1, L 3312-1 et L 4312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, présenté dans les deux mois avant l'adoption du Budget à l'assemblée délibérante donne lieu à un débat : le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB).

Sur avis favorable de la commission Finances et Personnel du 28 janvier 2025 il est proposé au Conseil Municipal de donner acte au Maire de la communication de ce rapport joint en annexe.



Pont-de-Buis  
lès Quimerc'h

*Ouvert sur le monde*



# Débats d'Orientations Budgétaires 2025

# Introduction

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que dans un délai de 2 mois précédant l'examen du Budget Primitif, dans les Communes de 3 500 habitants et plus, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette est débattu en Conseil Municipal. Il ne donne pas lieu à vote mais il est pris acte de ce débat dans une délibération spécifique.

Les indications données dans ce document le sont à titre indicatif et sont basées sur des données estimées et donc susceptibles d'évoluer.

## 1 - Contexte international

La croissance mondiale est attendue autour de 3 % pour 2025 avec des dynamiques régionales très différentes.

Ainsi, si les Etats Unis continuent de progresser avec une hausse de croissance attendue de 3 %, la zone euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1 %. Le risque géopolitique se renforce dans de nombreux pays avec notamment la guerre en Ukraine et les conflits du Moyen Orient. Les résultats des élections aux Etats Unis font craindre la mise en place de tarifs douaniers pénalisants pour le commerce extérieur français.

Au niveau européen, la France connaît un Gouvernement qui ne dispose pas de majorité forte et l'Allemagne présente une coalition gouvernementale fragile.

La croissance attendue pour 2025 s'élève à + 1.3 % en zone Euro et l'inflation serait de 1.8 %.

En 2024 le déficit public devrait atteindre 6.1 % ce qui conduit le Gouvernement à porter son action sur le redressement budgétaire à hauteur de 60.6 milliards d'€ détaillé de la manière suivante : 41.3 milliards de réduction des dépenses, 19.3 milliards de hausses d'impôts et une croissance attendue du PIB de 1.1 %. Cependant, l'adoption du budget 2025 par le biais de la procédure du 49.3 a conduit à une censure votée contre le Gouvernement et l'absence de loi de finances pour 2025.

## 2 – Données rétrospective 2020/2024 des dépenses communales

### A - Evolution des dépenses de fonctionnement (011+012+65+66+67 + produits rattachés)

Les dépenses réelles de fonctionnement s'entendent comme le total des charges nettes de l'exercice entraînant des mouvements réels au sein de la section de fonctionnement. Elles correspondent aux débits nets des comptes de classe 6, à l'exception des opérations qualifiées « d'ordre budgétaire », qui n'ont pas de conséquence directe sur la trésorerie.

	2020	2021	2022	2023	2024
<b>BP</b>	3 456 185.00	3 740 944.25	3 885 342.69	4 363 830.00	5 059 954.84
<b>CA</b>	3 172 204.72	3 566 887.28	3 801 614.56	4 160 470.83	4 512 573.75
<b>% réalisation CA / BP</b>	91.78 %	95.34 %	97.85 %	95.34 %	89.18 %

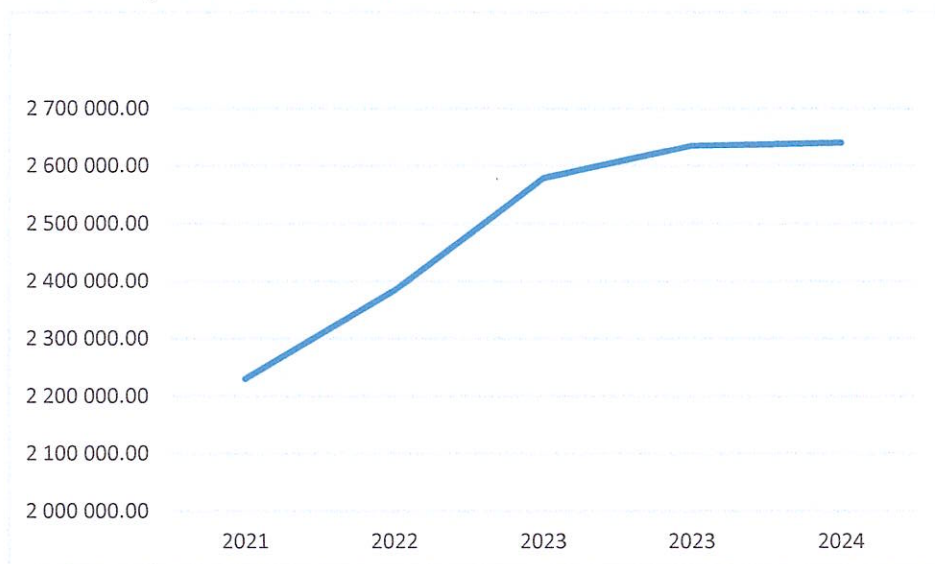
### B - Evolution des recettes réelles de fonctionnement (013+70+73+74+75+76+77+produits rattachés)

	2020	2021	2022	2023	2024
<b>BP</b>	4 130 492.55	4 211 344.03	4 365 425.66	4 611 328.73	5 274 745.00
<b>CA</b>	4 222 347.50	4 348 690.78	4 483 854.24	4 642 904.78	4 931 943.45
<b>% réalisation CA / BP</b>	102.22 %	103.26 %	102.71 %	100.68 %	93.50 %

### C - Evolution de la charge du personnel

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Charge annuelle	2 018 957	2 230 223	2 383 777	2 578 645	2 640 535
Evolution annuelle	+ 4.13 %	+ 10.46 %	+ 6.89 %	+ 8.17 %	+ 2.40 %

En 2024 la masse salariale représente 58.16 % des dépenses réelles de fonctionnement  
En 2023, elle en représentait 61.61 %.



### D - Evolution des prélèvements

FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales)  
[7392221]

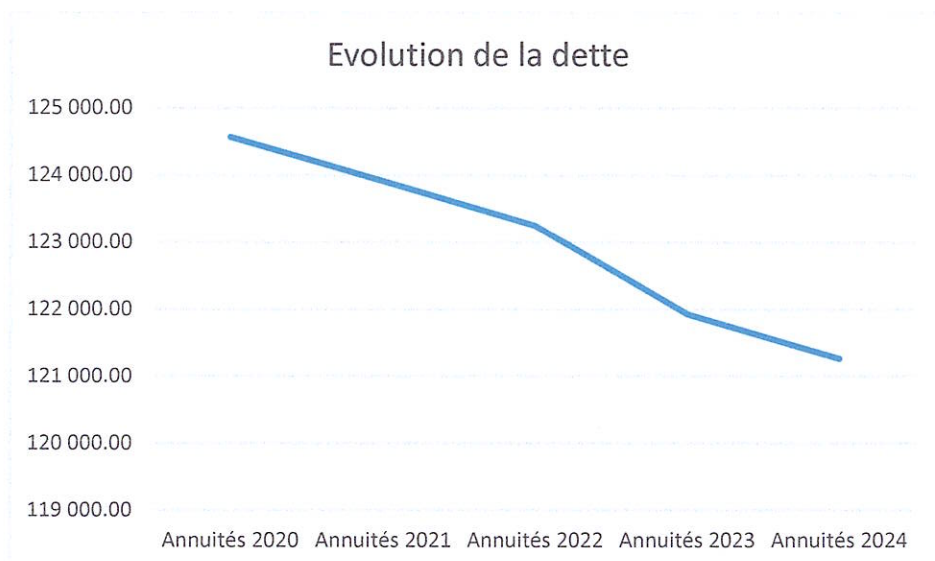
2020	2021	2022	2023	2024
10 443	16 478	19 283	19 450	24 220

### E - Evolution de la dette

Il y a 2 emprunts sur le budget général de la Commune souscrits pour financer les travaux réalisés en 2016 à l'EHPAD de Ker Val

- 1 000 000 € contractés en 2015 pour une durée de 15 ans à taux fixe de 2.02 %
- 600 000 € contractés en 2016 pour une durée de 15 ans à taux fixe de 1.65 %

	2021	2022	2023	2024	2025
Annuités	123 905.30	123 245.30	122 585.30	121 925.30	121 265.30
Capital restant dû au 31/12	989 688.51	884 269.96	777 519.90	669 411.24	559 916.30



La **CAF Brute** (ou épargne brute) représente l'excédent de fonctionnement (produits réels – charges réelles) = 4 934 434.71 € - 4 540 038.01 € = 394 396.70 €

La **CAF nette** (ou épargne nette) correspond à la CAF brute – le remboursement en capital de la dette : 394 396.70 € - 108 108.66 € = 286 288.04 €

La CAF nette permet de mesurer l'aptitude de la commune à autofinancer ses investissements, après avoir couvert ses charges et le remboursement du capital de la dette

Encours **total** de la dette de la collectivité par habitant au 31/12/2024 = 669 411 €  
 669 411 / population municipale 2024 (3 595 hab.) = 186.21 €

Encours de la dette par habitant **pour l'année 2025** = 33.73 €  
 121 265.30 / population municipale 2024 (3 595 hab.)

Capacité de désendettement 2025 : 669 411 (encours total de la dette) / 394 396.70 (épargne brute) = 1.70.

#### Annuité d'emprunts 2025

Capital :	109 494.94 €
Intérêts :	<u>11 770.36 €</u>
Total :	<b>121 265.30 €</b>

Soit 660.00 € d'annuités en moins sur l'exercice budgétaire 2024.

#### F - Contribution financière

La participation 2025 demandée par le S.D.I.S. 29 s'élève à 106 131 euros (identique à 2024).

### **3 - Données rétrospective 2019 – 2024 des recettes communales**

Contexte législatif : suppression de la taxe d'habitation échelonnée entre 2020 et 2023. Afin de compenser cette perte de recette pour les Communes, la Loi a prévu un transfert de la part départementale de la taxe foncière sur le foncier bâti.

Compte tenu de cette réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la Loi de finances pour 2020, les taux communaux de taxe d'habitation ont été gelés en 2020 à hauteur des taux de 2019, ce qui conduit les Communes à ne plus voter de taux de taxe d'habitation.

## Notification des bases d'imposition 2025

	<b>Estimation des Bases d'imposition 2025 (+1.7%)</b>	<b>Pour mémoire Taux 2024</b>	<b>Estimation du produit fiscal 2025 à taux constants</b>
Taxe Foncière « Bâti »	4 716 800	29.85	1 407 964
Taxe Foncière « Non bâti »	204 600	31.04	63 507
Taxe d'habitation	374 400	9.89	37 028
<b>TOTAL</b>	-	-	<b>1 508 499</b>

Pour l'élaboration du budget 2025 il sera proposé le maintien des taux d'imposition.

### Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)

Le montant notifié de la DCRTP pour 2025 n'est pas connu à ce jour

### Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)

Le montant notifié du FNGIR 2025 n'est pas connu à ce jour

### Evolution des ressources communales en fonctionnement

<b>Année</b>	<b>Dotation forfaitaire</b>	<b>Dotation solidarité rurale</b>	<b>Produit des taxes locales</b>	<b>Attribution de compensation</b>
<b>2020</b>	171 268 €	82 122 €	1 657 275 €	1 345 320.81 € (1)
<b>2021</b>	149 926 €	84 310 €	1 482 737 €	1 337 981.03 € (2)
<b>2022</b>	112 127 €	87 830 €	1 531 434 €	1 337 981.04 €
<b>2023</b>	120 656 €	102 973 €	1 105 469 €	1 329 145.73 € (3)
<b>2024</b>	115 276 €	115 849.00 €	1 483 310 €	1 331 578.73 € (4)
<b>2025</b>	NC	NC	En attente des bases	1 331 578.73 €

- (1) Diminution de 9 500 € pour les espaces naturels et augmentation de 7 339.78 pour le PLU  
(2) Attributions de compensation : diminution de 7 339.78 € liée au transfert des PLU communaux.  
(3) Diminution de 8 835.30 € liée au transfert de la compétence SPANC, la participation au financement du Festival du Bout du Monde et la réévaluation du coût de la compétence gestion des espaces naturels  
(4) Augmentation de 2 333 € SPANC

### Le F.C.T.V.A. 2025

Le Fonds de compensation de la T.V.A. que la commune devrait percevoir en 2025 est de 361 801 €. Pour mémoire, le FCTVA 2024 164 878.98 €.

#### **4 - Les projets d'investissement pour 2025 concerneront :**

- Fin des travaux de construction des halles-marché
- Poursuite des études de valorisation des berges de la Douffine
- Poursuite de l'étude sur le recyclage de la friche industrielle de la poudrerie
- Réalisation d'un programme de travaux de voirie communale
- Des opérations d'amélioration des bâtiments communaux notamment pour la maîtrise des dépenses énergétiques (phasage sur plusieurs exercices)
- SSI de l'EHPAD de Ker Val
- Partenariat avec BMH (Brest Métropole Habitat) pour la réalisation d'un programme de logements mixtes pour personnes âgées autonomes et familles à Bourdaine
- Amélioration de l'offre ludique et sportive

## 5- Financements d'opérations

Programme	Dépenses	Financement	
Halles marché	1 528 109.39 € HT	DETR 2022	150 000
		CD 29	130 000
		CR	150 000
		DETR 2023	80 000
		Autofinancement	1 018 109.39
Etude friche	121 665 € HT	EPF	7 000
		Fonds vert	28 400
		Banque des territoires	42 000
		Banque des territoires	16 455
		Autofinancement	27 810
Etude berges Douffine	28 345 € HT	Banque des territoires	14 172.50
		Autofinancement	14 172.50
Travaux amélioration chauffage espace François Mitterrand	105 800	Fonds vert	35 000
		Conseil Régional	21 160
		DETR 2024	21 160
		Autofinancement	28 480
Amélioration de l'offre ludique et sportive	300 000 Plan de financement prévisionnel	Conseil Départemental	60 000
		DETR 2025	120 000
		Autofinancement	120 000

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2025.

Débats : Monsieur le Maire fait un focus sur le chapitre 12, consacré aux dépenses du personnel, afin de bien mesurer les dépenses imputables à la commune et celles liées à l'Etat.

Un travail d'analyse est en cours sur l'évolution de ces dépenses, depuis 2020. Le document vidéoprojeté est une base de travail, une première étape à approfondir.

Depuis 2020, deux emplois ont été créés, l'un aux services techniques, l'autre en ludothèque.

Dans un souci d'optimisation, des responsables/chefs d'équipes ont été mis en place, avec la valorisation salariale dédiée : aux services techniques, en propreté, à l'Espace jeunes.

Au-delà des salaires de base, les astreintes mises en place durant le mandat (services techniques, enfance-jeunesse) ont forcément un coût, de même que la participation de la commune à la Mutuelle et à la Prévoyance ou encore l'embauche d'intérimaires (services techniques, cuisine, crèche, périscolaire...), la création d'un poste dédié aux cartes d'identité et passeports (2023 et 2024), sans oublier les avancements de grade ou d'échelon.

Quant aux choix nationaux, ils concernent la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat et celle pour l'attractivité petite enfance tandis que le point d'indice a été revalorisé en juillet 2023 et en janvier 2024.

### 2025-03 AFFAIRES FINANCIERES – Admission en non-valeur

Présentation d'admissions en non-valeur et en créances éteintes demandées par le Service de Gestion Comptable de CHATEAULIN concernant des titres de recettes émis entre 2017 et 2023 sur le **budget général**, exclusivement pour des prestations enfance (cantine, garderie, ALSH).

Cette demande fait suite à des procédures de recouvrement entamées par les services du Trésor public pour lesquelles les poursuites n'ont pas abouti, des situations où les restes à recouvrer sont inférieurs au seuil de poursuites ou des demandes d'effacement de la dette suite à des dossiers de surendettement.

Ces propositions se décomposent de la manière suivante :

Créances minimales	438.00 € à prélever à l'article 6541 – créances admises en non-valeur
Surendettement	4 866.69 € à prélever à l'article 6542 – créances éteintes.

Sur avis favorable de la Commission Finances et Personnel du 28 janvier 2025, à l'unanimité le Conseil Municipal décide de prononcer l'admission en non-valeur des créances proposées pour un montant total de 5 304.69 €.

## 2025-04 AFFAIRES FINANCIERES – Demande de subvention au Conseil Départemental – programme Finistère 2030 volet 1 pour travaux de voirie

Le Pacte Finistère 2030 est un programme de soutien financier du Conseil Départemental au profit des collectivités.

Il se décompose en 4 volets :

- Le volet 1 pour les projets communaux qui sont réalisés dans l'année
- Le volet 2 pour les projets structurants des Communes et des EPCI
- Le volet 3 pour les grands projets d'intérêt départemental et régional
- Les aides en ingénierie au service des territoires.

Il est envisagé de déposer une demande au titre du volet 1 pour les travaux de modernisation de la voirie communale à effectuer en 2025.

Le plan de financement serait le suivant

DEPENSES		RECETTES	
Travaux de voirie	300 000	Conseil Départemental	50 000
Signalisation verticale et horizontale	50 000	Part communale	300 000
	350 000		350 000

Sur avis favorable de la commission Finances et Personnel du 28 janvier 2025, à l'unanimité le Conseil Municipal

- valide le plan de financement présenté
- autorise le Maire ou son représentant à déposer la demande de subvention telle que présentée
- autorise le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités liées à ce projet.

## 2025-05 AFFAIRES FINANCIERES – Demande de subvention DETR 2025 pour amélioration des équipements ludiques et sportifs

La Commune souhaite porter un accent particulier à l'amélioration de l'offre d'équipements ludiques et sportifs à l'intention de toutes les classes d'âge.

Les améliorations envisagées portent sur :

- Le gymnase Jean Poudoulec  
Rénovation des peintures, réparation d'une partie du parquet, reprise des gradins.  
Les extérieurs de la salle Jean Poudoulec seront aménagés en complexe sportif multi âges et inclusif. Ce projet a fait l'objet d'une fiche action au titre du programme « Petites villes de demain ». Nous avons été accompagnés par le bureau d'études ING Concept sur cette programmation où il est proposé des aires de jeux pour enfants (- 6 ans et 10-12 ans), un mur d'escalade. Une aire de fitness, un parcours santé, un aménagement paysager et du mobilier extérieur.  
Du fait de sa localisation proche de nombreuses infrastructures enfance jeunesse, cette création bénéficiera autant aux scolaires, collégiens, assistantes maternelles et aux familles.
- Stade du Pontic  
Travaux de peintures, électricité, faïences et plomberie.
- Stade du Drénit  
Ravalement, remplacement des translucides latéraux des tribunes.
- Le Champ de tir  
C'est un haut lieu de PONT-DE-BUIS LES QUIMERC'H très apprécié des habitants. Les jeux qui y sont installés sont vieillissants et doivent être changés. Ils seront remplacés par un parcours sportif composé de plusieurs modules.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Gymnase Jean Poudoulec	38 100	DETR – 40 %	120 000
Extérieurs gymnase Jean Poudoulec	173 800	Conseil Départemental – 20 %	60 000
Stade du Pontic	36 100	Autofinancement	120 000
Stade du Drénit	17 000		
Champ de tir	35 000		

TOTAL	300 000	300 000
-------	---------	---------

Sur avis favorable de la commission Finances et Personnel du 28 janvier 2025, à l'unanimité le Conseil Municipal

- valide le plan de financement présenté
- autorise le Maire ou son représentant à déposer la demande de subvention telle que présentée
- autorise le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités liées à ce projet.

#### **2025-06 AFFAIRES FINANCIERES – Demandes de subventions à la DRAC et au Conseil Départemental pour ré-informatisation de la médiathèque/ludothèque**

La création d'une ludothèque en 2022 et la forte augmentation de fréquentation de la médiathèque sur les trois dernières années amènent le service culturel à changer son logiciel métier.

L'actuel prestataire ne propose pas de solution adaptée à la réalité de la structure. Le changement de logiciel est donc nécessaire et s'accompagnera d'une ré-informatisation partielle de l'espace accueil de la médiathèque avec, entre autres, la mise en place d'une borne de prêt.

Ce changement nécessite un investissement important et afin de nous aider au financement de ces achats il est envisagé de déposer des demandes de subvention auprès de la DRAC Bretagne dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation – Concours Particulier pour les Bibliothèques Municipales, Intercommunales et Départementales, et au Conseil Départemental du Finistère dans le cadre du programme d'aides directes aux bibliothèques/médiathèques pour l'acquisition d'outils informatiques.

Le plan de financement de l'opération pourrait être le suivant

Dépenses		Recettes	
Acquisition logiciel métier	10 850	Subvention Conseil Départemental	2 000
Abonnement 2025	90	Subvention DRAC	3 310
Matériel informatique	1 262	Autofinancement	7 285
Borne	393		
	12 595		12 595

Sur avis favorable de la commission Finances et Personnel du 28 janvier 2025, à l'unanimité le Conseil Municipal :

- valide ce programme de ré-informatisation de la médiathèque/ludothèque
- valide le plan de financement présenté
- autorise le Maire ou son représentant à déposer les demandes de subventions telles que présentées
- autorise le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités liées à ce projet.

#### **2025-07 AFFAIRES FINANCIERES – Renouvellement de l'adhésion au CAUE 2025**

La Commune de PONT-DE-BUIS LES QUIMERC'H adhère aux services du Conseil d'Architecture et d'Urbanisme et de l'Environnement du Finistère depuis 2019 et nous avons eu l'occasion de bénéficier de leurs services à plusieurs reprises.

Sur avis favorable de la commission Finances et Personnel du 28 janvier 2025 ; à l'unanimité le Conseil Municipal décide de reconduire l'adhésion pour l'année 2025 au tarif de 150 €.

#### **2025-08 INTERCOMMUNALITE – Adhésion au futur syndicat mixte de construction et de gestion de l'abattoir de Quiella LE FAOU**

Par délibération du 18 novembre 2024 le Conseil Communautaire de la CCPCAM a décidé :

- D'approuver la création du syndicat mixte ouvert de construction et de gestion de l'abattoir de Quiella à LE FAOU,
- D'adhérer au syndicat mixte ouvert de construction et de gestion de l'abattoir de Quiella à LE FAOU,
- D'autoriser le transfert à cette structure sur le périmètre communautaire de la compétence statutaire détenue par la CCPCAM en matière d'abattoir, afin de permettre au futur Syndicat

mixte ouvert de réaliser son objet statutaire ciblé sur la construction et la gestion du seul abattoir de Quiella à LE FAOU,

- D'approuver les statuts du Syndicat mixte ouvert de construction et de gestion de l'abattoir de Quiella à LE FAOU, y compris ses annexes,
- D'autoriser le Président de la CCPCAM ou tout représentant ayant reçu délégation, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de cette délibération du 18 novembre 2024 et à signer tous les actes et documents relatifs à cette opération.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes membres de la CCPCAM doivent se prononcer sur cette délibération dans un délai de 3 mois à dater de sa notification (20 novembre 2024) ; à défaut de délibération dans ce délai leur décision est réputée favorable.

Sur avis favorable de la commission Finances et Personnel du 28 janvier 2025, à l'unanimité le Conseil Municipal valide les orientations inscrites dans la délibération communautaire du 18 novembre 2024 concernant l'adhésion de la CCPCAM au futur syndicat mixte ouvert de construction et de gestion de l'abattoir de Quiella LE FAOU.

## **COMPTE-RENDU des ACTIONS ENGAGÉES par le MAIRE au TITRE de la DÉLÉGATION CONSENTIE par le CONSEIL MUNICIPAL**

### **COMMANDE PUBLIQUE**

Date	Fournisseur	Objet	Montant TTC
04/12/2024	MARBERIC'H 29500 ERGUE GABERIC	F&P de rideaux métalliques sur le hangar de Ti Jopic	12 402.18
04/12/2024	DECATHLON PRO 59669 VILLENEUVE D'ASCQ	Matériel sportif pour l'espace jeunes	478.00
04/12/2024	PAPETERIE BOURHIS 29000 QUIMPER	Divers jeux pour l'ALSH	1 329.19
04/12/2024	10 DOIGTS 59115 LEERS	Divers matériels activités pour l'ALSH	639.54
04/12/2024	PAPETERIES D'ARVOR 35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE	Ramettes de papier école Aubrac	813.96
09/12/2024	SARL POULIQUEN 29400 LOC-EGUINER	Elagage des arbres au-dessus des routes	15 600.00
09/12/2024	SARL POULIQUEN 29400 LOC-EGUINER	Prestation d'élagage	4 176.00
09/12/2024	PAPETERIE BOURHIS 29000 QUIMPER	Fournitures sur crédits investissements Ecole Cornec	622.46
11/12/2024	CAILLAREC 29000 QUIMPER	Contrat de maintenance du four à céramique de la MPT PDB	456.00
12/12/2024	Eric QUEINNEC 29590 PONT-DE-BUIS LES QUMERC'H	WC handicapés stade du Pontic	5 880.65
13/12/2024	SRIO 29000 QUIMPER	Prestation de recherche origines entrées d'eau Mairie (au niveau des menuiseries) et stade du Drénit (écoulements en sous face)	1 813.20
17/12/2024	ROUX & JANKOWSKI 29150 CHATEAULIN	Réimplantation de 3 bornes au lotissement de Gwel Kaer	432.00
19/12/2024	GENETS D'OR 29150 CHATEAULIN	Contrat annuel entretien des espaces verts	31 855.08
19/12/2024	IZI CONFORT 29500 ERGUE GABERIC	Réparation chaudière co-working	826.82
20/12/2024	ISOSIGN 71210 SAINT EUSEBE	Panneaux de signalisation visage de Kergaëric	4 554.72
20/12/2024	PROLIANS 29000 QUIMPER	Réparations des bennes espaces verts	730.25
07/01/2025	PROLIANS 29000 QUIMPER	Floquage broderie sur sweat agents des services techniques (33 U)	257.40
07/01/2025	PROLIANS 29000 QUIMPER	EPI année 2025 pour les services techniques	5 403.01



08/01/2025	CAILLAREC 29000 QUIMPER	Intervention sur lave-vaisselle et sauteuse de la cuisine centrale	433.25
08/01/2025	CHUBB 35510 CESSON SEVIGNE	Remplacement de 2 vérins au dispositif de désenfumage de l'espace Mitterrand	298.82
08/01/2025	TRUCK TOOD 14730 GIBERVILLE	Préparation du véhicule porteur Midlum avant passage aux Mines	1 078.99
08/01/2025	ONF 29000 QUIMPER	Prestation de commercialisation des bois suite à tempête Ciaran	1 080.00
09/01/2025	PROLIANS 29000 QUIMPER	Fournitures pour réparation benne espaces verts	304.25
09/01/2025	SINOUP TP 29590 LOPEREC	Opérations de curage des fossés	52 800.00
13/01/2025	LES SAVANTS FOUS 29590 LE FAOU	Ateliers pour l'ALSH	654.40
13/01/2025	LES BEBETES EN GOGUETTE 29560 TELGRUC SUR MER	Intervention en éveil par l'animal RPE	121.00
10/01/2025	GUYOT BOIS ENERGIE 29690 POUULLAOUEN	Copeaux pour la chaudière bois (90m³)	2 700.00
13/01/2025	BOUYGUES ENERGIE 29200 BREST	Remplacement dégâts causés lors d'un accident sur lampadaire rue de Quimper (accord de l'assurance)	2 097.92
13/01/2025	AUDIT BREIZ RESTAURATION CONSEIL 35133 LECOUSSE	Accompagnement recrutement cuisinier	810.00
15/01/2025	Dominique LOUVEL 29180 QUEMENEVEN	Séances de moment conté pour la MEFE	250.00
16/01/2025	AIR CONTROL OUEST 35230 NOYAL CHATILLON	Nettoyage des ventilations de l'espace Mitterrand + F&P courroie de trappe de visite	576.60
16/01/2025	CAILLAREC 29000 QUIMPER	Contrat d'entretien du chauffe plat du bâtiment F pour 1 an	168.00
16/01/2025	CLAUSTRE DONNARD 29590 PONT-DE-BUIS LES QUIMERC'H	Entretien du John Deere	628.81
16/01/2025	GARAGE LE GOFF 29590 LOPEREC	Entretien du camion espaces verts	395.08
21/01/2025	HYTECH 29000 QUIMPER	Visite périodique des engins de levage	768.00
22/01/2025	GAMES PARK INDOOR 29200 BREST	Sortie vacances ALSH	300.00
22/01/2025	LILIROULOTTE 29100 POULDERGAT	Animation soirée info débat RPE	457.44
23/01/2025	SRIO 29500 ERGUE GABERIC	Recherche de fuite à la MEFE	1840.80
23/01/2025	CHRYSALIDE 29200 BREST	Atelier matinée petite enfance RPE	209.68
27/01/2025	JRI 95872 BEZONS	7 sondes de relevés de températures des réfrigérateurs de la cuisine centrale	4 990.20
28/01/2025	SID 94046 CRETEIL	Produit étanchéité pour toiture MEFE	296.88
17/01/2025	COADOU BLANCHISSERIE 29000 QUIMPER	Sèche-linge pour la crèche	225.98
27/01/2025	SECALI 29800 LANDERNEAU	Formation nettoyage écologique en collectivité	864.00
28/01/2025	GUYOT 29690 PLOULLAOUEN	Plaquettes forestières pour chaufferie bois Ker Val	4 990.72
30/01/2025	CLAUSTRE DONNARD 29590 PONT-DE-BUIS LES QUIMERC'H	Remplacement batteries véhicule ISUZU	281.52

## INFORMATIONS DIVERSES

- Attribution de 35 000 € de subvention au titre du fonds vert pour l'amélioration des performances énergétiques de l'espace François Mitterrand.

- Le recensement de la population se déroule actuellement et jusqu'au 15 février 2025. Il est réalisé par 8 agents recenseurs recrutés pour cette tâche et sont encadrés par un coordonnateur communal et un adjoint coordonnateur. Le Maire insiste sur la qualité du travail de « l'équipe recensement » ainsi que sur l'importance du recensement et sur son caractère obligatoire.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 H.00.

<p>Le Secrétaire de séance</p>  <p>Sophie PATTEE</p>	<p>Le Maire</p>  <p>Pascal PRIGENT</p>
---	--